

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Désignation des
représentants de la
Ville au groupement
d'intérêt public
MAXIMILIEN**

N° D_29_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

DATE
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

~~~~~

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-29,
- Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- Vu l'arrêté du Préfet de Région du 29 août 2013
- Vu la délibération du Conseil municipal n°D\_141\_2018 en date du 24 septembre 2018.

Considérant l'adhésion de la Commune de Montereau-Fault-Yonne au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN,

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Commune au sein du GIP Maximilien.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 077-217703057-20260327-D\_29\_2026-DE



suite de la délibération n° D\_29\_2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE DÉSIGNER** M. Sofiane REGUIG comme représentant du Conseil Municipal au groupement d'intérêt public, et M. Maxime LEMOINE comme représentant suppléant,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON